

APPEL À CANDIDATURES

du Pôle de Recherche Chimie (2^{ème} appel)

Soutien aux manifestations scientifiques

se déroulant entre le 1er juillet 2024 et le 31 janvier 2025

Date limite de retour : 17 mars 2024







APPEL À CANDIDATURES

Date limite de retour des dossiers : 17 mars 2024

CONTEXTE

Cet appel à candidatures succède à la campagne « Dotation exceptionnelle pour l'organisation de manifestations scientifiques » de l'Université de Montpellier (UM) auparavant gérée par la DRED. Cet appel est désormais coordonné par chaque Pôle de Recherche. Sous réserve du vote du budget 2024 par le Conseil d'Administration de l'UM, le Pôle de Recherche Chimie disposera d'un montant d'environ 5 k€ en 2024, pour le soutien financier de manifestations scientifiques organisées par des membres du Pôle chimie.

Deux appels à candidature sont fixés : un à l'automne de l'année 2023 et un au printemps de l'année 2024 (présent appel) quelle que soit la date d'organisation de l'évènement, sachant que les demandes ne pourront être rétroactives.

Les fonctions mentionnées ci-après dans le document s'entendent indifféremment au masculin ou au féminin.

MODALITÉS DE CANDIDATURE & DE SÉLECTION

- Les porteurs rempliront le formulaire de demande et le transmettront au directeur de leur structure de recherche pour signature.
- Les directeurs de structures de recherche se chargeront de faire suivre les dossiers à l'adresse courriel pole-chimie@umonpellier.fr avant le 17 mars 2024.
- Chaque demande constituera un seul fichier pdf intitulé : « Acronyme Laboratoire_nom du porteur ».

Les dossiers seront étudiés préalablement par le bureau de direction du Pôle de Recherche Chimie puis transmis au Conseil de Pôle pour avis. Les résultats seront communiqués aux porteurs de la demande. Le financement est alloué après délibération du Conseil du Pôle Chimie, de la Commission Recherche de l'UM et devra être utilisé avant la clôture financière de décembre 2024. Aucun report de crédits ne sera possible.

MONTANT DU FINANCEMENT

Le montant du financement alloué ne pourra pas dépasser 3 000€ par demande.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Manifestation organisée entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 janvier 2025.
- Manifestation portée par un enseignant-chercheur, un chercheur, un ingénieur de recherche titulaire, membre d'une structure de recherche rattachée au Pôle de Recherche Chimie.
- Manifestation ayant lieu en Occitanie, en présentiel ou en visioconférence.
- Invitation d'intervenants de renommée régionale, nationale ou internationale.
- Réduction de frais d'inscription et de participation pour les étudiants en master et doctorat, le cas échéant.
- Transmission du compte-rendu d'utilisation des fonds sur des projets financés lors de campagnes précédentes.

Dépenses éligibles :

- Contribution à l'organisation logistique de la manifestation.
- Invitation d'intervenants de renommée nationale ou internationale.
- Réduction de frais d'inscription pour les étudiants en master et doctorat.

Ne sont pas éligibles :

- Les séminaires de laboratoires, les formations ou écoles thématiques.
- Les demandes qui ont déjà été financées lors du 1^{er} appel ne sont pas concernées

CRITÈRES DE SÉLECTION

- L'impact et l'ampleur de la manifestation scientifique.
- Le nombre de participants et la durée de l'évènement.
- Les thématiques scientifiques abordées doivent être en lien avec l'un des domaines de recherche du Pôle Chimie.

L'attention de tous est attirée sur la nécessité de favoriser la parité dans le comité d'organisation et dans les conférenciers invités au regard de la représentation nationale dans le domaine concerné (les indicateurs sont disponibles à partir de la page 39 du document du MESRI).

ENGAGEMENT DU PORTEUR

- Faire figurer le logo du Pôle de Recherche Chimie et celui de l'Université de Montpellier dans tous les documents relatifs à la manifestation.
- Faire parvenir au Pôle Chimie (pole-chimie@umontpellier.fr) au plus tard dans les 2 mois suivant la manifestation, un bilan financier et un court rapport selon le modèle transmis avec le courrier de notification. Ce bilan est obligatoire et pourra être utilisé dans les supports de communication de l'UM.
- Avoir une attitude éco-responsable et limiter l'utilisation des objets publicitaires.
- Respecter, dans le cadre de l'organisation du colloque, les valeurs et principes d'intégrité scientifique énoncés par la charte nationale de déontologie et des métiers de la recherche et la charte d'intégrité scientifique de l'UM.
- Respecter, dans le cadre de la publication des actes de la manifestation et, le cas échéant, de toute extension en journal, les dispositions liées à la science ouverte et la Loi pour une république numérique (publication en open access). Si l'éditeur l'autorise, le porteur déposera le texte intégral des actes du colloque dans l'archive ouverte HAL- UM. Si l'éditeur ne permet pas ce dépôt, le porteur demandera aux auteurs du/des laboratoires sous-tutelle UM de déposer le texte intégral de leurs communications dans HAL-UM.
- Veiller à ce que les organisateurs et participants prennent en compte les consignes sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

CONTACT

Pole-chimie@umontpellier.fr

CALENDRIER 2^{EME} APPEL

Date butoir: 17 mars 2024 Résultats: juin 2024

